RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté • Egalité • Fraternité

Ville de Colomiers

Colomiers, le 17 DEC. 2019

DIRECTION ENFANCE EDUCATION ET LOISIRS EDUCATIFS
Service Education
Affaire suivie par Sylvie CADIERGUES
Tél. : 05. 61. 15. 24. 28
Fax : 05 .61. 15. 23. 34

MADAME LAPORTE ELISABETH
DIRECTRICE ACADEMIQUE DES
SERVICES DE L'EDUCATION
NATIONALE DE LA HAUTE-GARONNE
CS 87 703
31077 TOULOUSE CEDEX 4

Madame la Directrice Académique,

J'ai bien reçu votre courrier du 2 décembre relatif à l'organisation du temps scolaire.

La ville de Colomiers a signé avec vous, il y a quelques mois, un second Projet Educatif de Territoire pour une période courant jusqu'au 31 août 2021.

L'ensemble des partenaires institutionnels s'accorde à reconnaitre la qualité de ce projet et les moyens ambitieux que la ville porte en faveur de la jeunesse columérine.

Ce PEDT s'inscrit dans le cadre des horaires scolaires actuels, en vigueur depuis la rentrée de septembre 2018, et issus d'une vaste concertation avec la communauté éducative.

Le rythme et les horaires scolaires ont une incidence forte sur les services municipaux, dont plus de la moitié des collaborateurs interviennent dans et autour de l'école. Ils concernent aussi le tissu associatif local et les services du Conseil Départemental.

Les contraintes liées à la période actuelle nous laissent un délai trop court pour évaluer les conséquences d'une nouvelle organisation des services et des partenaires avant la rentrée 2020.

L'évaluation du PEDT interviendra à compter de la fin 2020. Je vous propose de conserver l'organisation de la semaine scolaire et les horaires tels qu'ils sont actuellement et d'organiser une consultation à compter de septembre 2020, associant les directeurs d'écoles et les associations de parents d'élèves. Les trois projets d'horaires alternatifs à l'organisation actuelle, proposés à l'ordre du jour des conseils d'écoles extraordinaires, pourront, dans ce cadre, faire l'objet d'un examen partagé.

.../...

Il me semble par ailleurs important de maintenir une cohérence des horaires appliqués sur l'ensemble du territoire de la ville. Aussi, je ne souhaite pas aller dans le sens de projets dérogatoires aux organisations de droit commun déjà mises en place qui pourraient résulter des votes de conseils d'écoles.

En vous remerciant pour la qualité du partenariat qui nous lie,

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de mes sincères salutations. Et les plus cordiales,

LE MAIRE,

MAIRIE DE COLOMIERS (H.G.)

Karine TRAVAL-MICHELET
Vice-Présidente de Toulouse Métropole